

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)

IT. N° 001/IHSI/2026 | INSTRUCTION TECHNIQUE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION DES CAHIERS DES CHARGES TECHNIQUES (CDC)

Conformément à l'Article 24.13(c) du Décret du 1er Juillet 2020 mandatant l'IHSI pour évaluer et approuver les cahiers des charges techniques pour tout développement d'application au sein des entités du SyNSIP, et en application de la Résolution N° XX/2026 du CNSI rendue applicable par la Circulaire N° XX/2026 du MEF, l'IHSI émet la présente Instruction Technique. Tout CDC prévoyant un hébergement sans BYOK/HSM dédié, sans Confidential Computing pour données de Niveau 1, ou sans redondance multi-fournisseurs est rejeté automatiquement.

Article 1 : Objet

La présente Instruction Technique définit les modalités d'évaluation et d'approbation par l'IHSI des cahiers des charges techniques pour tout développement d'application au sein des entités du SyNSIP, conformément à l'Article 24.13(c) du Décret du 1er Juillet 2020. Elle garantit que toutes les applications gouvernementales respectent la classification à 4 niveaux des données et l'architecture tricouche de protection définie dans les Directives N° 002 et 004/IHSI/2026.

Article 2 : Champ d'application

- Tout développement logiciel (interne ou externalisé) par une entité du SyNSIP
- Toute évolution majeure d'un système existant (plus de 30 % de changements)
- Toute acquisition impliquant du code personnalisé ou des intégrations sur mesure
- Tout projet impliquant l'hébergement de données gouvernementales dans le cloud
- Toute application traitant des données personnelles de citoyens (Directive N° 003/IHSI/2026)
- Tout système d'échange de données inter-institutionnel (Art. 24.9 du Décret)

Article 3 : Documents à soumettre à l'IHSI

L'entité soumet à l'IHSI (portail www.ihsi.gouv.ht ou email dnt@ihsi.gouv.ht) un dossier complet :

Document requis	Description	Obligatoire
CDC technique	Spécifications fonctionnelles et techniques complètes	Oui
Classification des données	Identification du niveau (1/2/3/4) pour chaque catégorie de données traitées	Oui
Architecture de sécurité	Chiffrement (BYOK/HSM), Confidential Computing (si Niveau 1), MFA, RBAC	Oui
Stack technologique	Langages, frameworks, bases de données, middlewares	Oui
Plan d'hébergement cloud	Profil du prestataire (A/B/C/D), gestion des clés HSM, redondance	Oui
Plan de redondance	Deux fournisseurs identifiés, RTO par niveau de données	Oui
Estimation budgétaire	Coût total de possession (TCO) sur 5 ans	Oui
Plan de protection des données	Conformité classification 4 niveaux — Dir. N° 003 et 004/IHSI/2026	Oui si données citoyens
Plan de continuité (PCA)	RTO/RPO définis par niveau — test de basculement planifié	Recommandé

Article 4 : Critères d'évaluation

Critère	Pondération	Description
Conformité aux normes techniques (Dir. N° 002/IHSI/2026)	30 %	Respect des normes matérielles, logicielles et cloud souverain
Souveraineté des données (Dir. N° 004/IHSI/2026)	25 %	BYOK/HSM haïtien, Confidential Computing Niveau 1, profil prestataire A/B/C
Interopérabilité	20 %	APIs ouvertes, formats standard, compatibilité SyNSIP (Art. 24.9)
Sécurité et protection des données (Dir. N° 003/IHSI/2026)	15 %	AES-256/TLS 1.3, MFA, journalisation, classification 4 niveaux respectée
Coût total de possession	10 %	TCO sur 5 ans justifié — solutions open source privilégiées

Article 5 : Processus d'approbation

Étape	Responsable	Délai	Action
Dépôt du dossier	Entité requérante	J	Soumission portail IHSI ou email
Accusé de réception	IHSI	J + 2 jours ouvrables	Confirmation ou pièces manquantes

Évaluation technique	Expert IHSI	J + 17 jours ouvrables	Analyse selon les 5 critères
Décision finale	Direction IHSI	J + 22 jours ouvrables	Approbation, réserves ou rejet
Notification	IHSI	J + 23 jours ouvrables	Décision motivée par écrit

Article 6 : Décisions possibles

Décision	Signification	Action suivante
Approuvé	CDC conforme à toutes les normes IHSI	L'entité peut procéder immédiatement
Approuvé avec réserves	Conforme sous conditions — corrections mineures	L'entité lève les réserves avant exécution
Rejeté	Non conforme — violations des normes	Nouveau CDC révisé avec corrections documentées

Article 7 : Critères automatiques de rejet

L'IHSI rejette sans examen approfondi tout CDC présentant :

- Hébergement prévu sans BYOK/HSM dédié indépendant du fournisseur (violation Dir. N° 004/IHSI/2026)
- Données de Niveau 1 sans Confidential Computing / TEE (violation Dir. N° 004/IHSI/2026)
- Fournisseur unique sans plan de redondance (violation exigence multi-fournisseurs)
- Serveur de messagerie auto-hébergé en Haïti ou services email grand public (violation Dir. N° 005/IHSI/2026)
- Absence de chiffrement AES-256 au repos ou TLS 1.3 en transit (violation Dir. N° 002/IHSI/2026)
- Absence de MFA pour les accès aux données sensibles
- Clés de chiffrement exclusivement chez le prestataire, sans option BYOK (violation Dir. N° 004/IHSI/2026)

Article 8 : Voie de recours

L'entité peut contester un rejet devant le Directeur Général de l'IHSI dans les 15 jours. En cas de désaccord persistant, l'entité peut saisir le CNSI (Article 12 du Décret) pour arbitrage.

Port-au-Prince, le [JJ/MM/AAAA]

Résolution CNSI N° XX/2026
Circulaire MEF N° XX/2026

[Prénom NOM]
Directeur Général de l'IHSI

[Prénom NOM]
Me Brunache — Conseiller juridique